

Commune de Royère.

Travaux du presbytère, suivant devis du
26 août 1871, approuvé par M. le Préfet,
exécutés par le sr Lepetit Pierre, entrepreneur.

Décompte.

1^{re} Montant de l'adjudication après un
rabais de onze centimes par franc mil trois
cent quarante-un francs quatre-vingt-quatre centimes, ci 1941 34

2^{re} Travaux improvisés (grenier). Construction
d'une ouverture de 1 mètre de hauteur sur
0^m 80 de largeur, du côté du couchant, fermant
avec un seul volet, taille brute, évaluée, toutes
fournitures, pose, bois, ferments et peinture quinze francs, ci 15 "

3^{re} Onze crochets pour assujettir les chevrons
adossés à l'église, deux étriers en fer pesant
3 kilog. placés au bout des pannes, évalués
six francs, pose comprise, ci 6 "

4^{re} Treize mètres carrés de planches brutes pour le
grenier évalués tous posés, à raison de trois francs le
mètre, soit trente-neuf francs, ci 39 "

5^{re} Construction d'une lucarne pour agrandir
l'ouverture sur la façade qui sert à décharger le foin,
évaluée, toutes fournitures et pose comprises, tels que bois
charpente, ferments, peinture, etc. vingt-cinq francs (la croix au-dessus) ci 25 "

À reporter -- 1926 84 ?



Rapport 1926 24

6° Vingt mètres carrés de rejointoyage, à raison de 0^f.40 le mètre, huit francs, ci — 8 "

7° Cinquante^{quatre} mètres de contre-lattes pour le plafond de la nouvelle chambre, à raison de 0^f.25 le mètre courant, = treize francs cinquante centimes, ci 13 50

8° Un cadre-boiserie pour la croisée de la chambre neuve deux francs vingt-cinq centimes, ci 2 25

9° Un placard en menuiserie de 2^m.20 de hauteur sur 1^m.10 de largeur et 0^m.56 de profondeur, 3 rayons, ferré à fiches et une serrure, évalué, pose et fournitures comprises, vingt-cinq francs, ci 25 "

10° Percement et reconstruction, d'une porte pour communiquer de la chambre au-dessus du salon dans la nouvelle chambre, fourniture et pose d'un cadre en bois formant chambrants, enduit de l'embrasure et raccords et peinture, etc., le tout évalué vingt-cinq francs, ci 25 "

11° Quatre mètres quatre-vingt centimètres de plinthes dans la chambre au-dessus de la cuisine (fournitures et pose évalués 0^f.50 le mètre courant) quatre francs quarante centimes, ci 4 40

12° Un cadre-boiserie pour la croisée de derrière, fournitures, pose et peinture, etc., évalué quatre francs 50 cent. ci 4 50

13° Vingt mètres carrés de rejointoyage, le long du mur de l'église au-dessus de la toiture, y compris le contre-fort du clocher, à raison de 0^f.40 le mètre carré, huit francs, ci 8 "

A reporter... 107 49

- 15^e Démolition, et reconstruction de la tête de cheminée du salon pour la raccorder au toit, fourniture du mortier comprise, évaluée, vingt-cinq francs 25 "
- 16^e Une porte de communication, en chêne avec cadre à vitres à 4 carreaux avec ferments et serrure à logeaton, etc., le tout évalué vingt-deux francs, ci 22 "
- 16^e Fourniture, façon et pose de zinc pour la toiture, chéneau et descentes, ainsi que la pose des feuilles contre le clocher, trente-sept francs, dix cent. ci 37 10
- 17^e Peur enduit en plâtre d'embrasures et peinture des cadres et des plinthes non prévus au devis vingt-cinq francs, ci 25 "

Total 226 59

Sommes à déduire:

- 1^e Grande cinq francs soixante centimes (prix d'un esalier porté au devis), ci 35 60
- 2^e quinze francs cinquante-sept centimes, prix d'un arêtier porté au devis, qui n'a pas été employé par suite de changement, ci 15 57
- 3^e Grande francs de rabais sur les bois et toitures pour défauts divers, qui ne nuisent cependant pas à la solidité des travaux, ci 30 "

Reste 204 52

Reçus --- 204,42

42 Cinq francs de rabais pour défaut
dans le plancher de la chambre sur l'écurie, à 8 "

Sommes reçues à compte par Pierre Lepetit

Le 26 mai 1872, il a reçu cinq cents francs 500 " 1605 "

Le 6 août 72, 72 sept cents francs 700 "

Le 26 9^{bre} 72, 72 quatre cents francs 400 "

Reste à payer 440,42

Fait et arrêté le présent décompte fidant le reliquat
revenu à Pierre Lepetit sur les travaux du presbytère,
tant prévus qu'imprévus, à la somme de quatre
cent quarante francs quarante-deux centimes
par nous, soussigné, chargé de la confection des devis
et de la Direction des travaux.

Roze, le 21 juin 1873.

Signé Legerard.

Vu et accepté:

Signé Lepetit

Vu:

Le Maire de Roze, signé L. Lecomte

Vu et Approuvé:

A Guéret, le 11 juillet 1873.

P. Le Préfet, le Secrétaire Général,

Signé Roujard

Pour copie conforme:

Le Maire,

L. Lecomte

